

OBJET : Article Magazines municipaux

Donnez un nouvel avenir à vos meubles et à vos couettes en déchèterie !

Le Sigidurs étoffe son offre de services avec l'installation dans toutes ses déchèteries d'une benne Eco-mobilier*. Ce dispositif vous permet de déposer vos meubles ainsi que vos couettes et oreillers usagés. **Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par l'Etat pour la collecte, le réemploi et le recyclage des produits et matériaux de la maison.*

Que déposer dans la benne ?

Déposez quel que soit l'état (sale, abîmé, déchiré, en morceaux) les meubles de rangement, les fauteuils, les sièges, les canapés, les sommiers, les matelas, les tables et le mobilier de jardin.

Les produits rembourrés d'assise et de couchage ont maintenant le droit à une seconde vie. Cela concerne les couettes, les oreillers, les coussins, les sacs de couchage et les surmatelas. Avant de les déposer dans la benne, **demandez à l'agent d'accueil un sac spécifique** pour les protéger et être recyclés.

Une fois collectés, ils sont triés par matière pour être utilisés en nouvelles matières réutilisables ou pour être valorisés sous forme d'énergie.

Par exemple, le bois servira à fabriquer des panneaux de particules pour devenir un meuble alors que la mousse deviendra des panneaux isolants ou des tatamis de judo. Le rembourrage, lui, servira de combustible dans les cimenteries et le plastique sera employé dans la fabrication de tuyaux.

Avant de partir, n'oubliez pas votre carte d'accès pour la déchèterie

La carte de déchèterie est obligatoire. Elle est demandée systématiquement à l'entrée par l'agent d'accueil. Si vous ne l'avez pas encore, envoyez les documents nécessaires (copie de la pièce d'identité recto-verso - copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois - copie de la carte grise du ou des véhicules susceptibles de venir en déchèteries) par mail à svm@sigidurs.fr ou par courrier à Sigidurs - service carte déchèterie -1 rue des Tissonvilliers 95200 Sarcelles.